



Procès-verbal n° 8 de la réunion du Conseil d'administration du 19 octobre 2021

Présents : Mme M.Joliet, MM. Collard (*trésorier général*), JP. Delchef (*président*), S. Faraone, A.Geurten, J.Nivarlet, B.Scherpereel (*secrétaire général*), P.Thomas, JP Vanhaelen.

Excusées : Mmes I.Delrue (*raisons médicales*), C. Porphyre, (*raisons familiales*)

La réunion se déroule dans les locaux de Jambes et débute à 17h30

0. Approbation de l'ordre du jour

1. Situation Corona

1.1. Situation dans la Région de Bruxelles -Capitale

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de l'ordonnance de la Région de Bruxelles Capitale du 8 octobre 2021, publiée au Moniteur belge du 14 octobre et entrée en vigueur le 15 octobre 2021.

1.2. Application des dispositions de l'ordonnance aux compétitions de basket lors du week-end des 15, 16 et 17 octobre 2021

Les membres du conseil d'administration confirment les termes des décisions prises en application des dispositions de l'ordonnance de la Région bruxelloise au terme d'une consultation écrite réalisée le 15 octobre et communiquée le jour même aux clubs.

Au vu de l'absence des précisions et au manque de réponses aux questions posées, ils ont décidé que tous les acteurs des rencontres de basketball disputées sur le territoire d'une des 19 communes de la Région bruxelloise devaient être porteurs du Covid Safe Ticket (CST).

Toutefois, compte tenu du fait que les obligations réglementaires ont été officialisées tardivement, les membres du conseil d'administration décident d'accorder la possibilité d'un report du match si une des 2 équipes ne peut pas aligner 5 joueurs porteurs du CST.

1.3. Bilan du week-end des 15, 16 et 17 octobre 2021

Le département championnat et le comité provincial ont fait part du fait que respectivement 3 matches régionaux et 8 matches provinciaux ont été remis

1.4. Situation dans la Région Wallonne

Les membres du conseil d'administration restent dans l'attente des textes officiels du décret de la Région Wallonne. La date d'entrée en vigueur envisagée est le 1^{er} novembre 2021.

1.5. Protocole Adepts du 15 octobre 2021

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du protocole ADEPS du 15 octobre 2021, publié le 19 octobre 2021 qui précise l'obligation du port du masque en dehors de la pratique sportive.

1.6. Application des dispositions de l'ordonnance aux compétitions de basket lors du week-end des 22,23 et 24 octobre 2021

Vu le déroulement des différentes compétitions le week-end des 15, 16 et 17 octobre 2021, les membres du conseil d'administration décident de ne pas reconduire l'option de permettre le report d'une rencontre pour cause d'absence de CST.

Ils chargent le département arbitrage d'appréhender la question du vaccin au sein du corps arbitral.

1.7. Premières réflexions sur le déroulement des compétitions à partir du 1^{er} novembre 2021.

Le département championnat est chargé de présenter des propositions pour assurer le bon déroulement.

A titre préalable, il est déjà acquis que le fait de ne pas disputer des rencontres pour absence de CST n'entraînera ni amendes ni forfait général en cas de 3 matches consécutifs non disputés.

2. Assemblée générale du 20 Novembre 2021

2.1. Avant-projet de Budget - 2022 - état des lieux

Le trésorier-général confirme l'avancement des travaux.

Une réunion préparatoire avec le directeur technique est programmée le vendredi 22 octobre 2021.

2.2. PM12-PF18

2.2.1. Document de la commission législative

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du document débattu lors de la réunion du 15 octobre 2021.

2.2.2. Echos de la commission législative du 15 octobre 2021

Le président fait part des résultats de la réunion du 15 octobre 2021 :

- La réforme du PM12 sera mise à l'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire en janvier 2022.
- Les travaux relatifs au PF18 seront appréhendés dans un deuxième temps.

2.2.2. Commentaires sur le document de la commission législative

Les membres du conseil d'administration commentent le document de la commission législative en mettant l'accent sur les éléments suivants :

- Le cumul de l'indemnité complémentaire et de la licence collective qui pèsera sur les clubs
- L'importance de la période transitoire pour passer du système actuel au nouveau système
- L'absence de retour pour les clubs formateurs des joueurs formés en leur sein.
- L'impact informatique de la réforme
- Le cumul de l'indemnité de base et de l'indemnité complémentaire
- L'importance de donner des exemples/vulgarisation

2.3. Proposition de modifications statutaires présentées par le CDA

Les membres du conseil d'administration confirment leur intention de mettre à l'ordre du jour les propositions de modifications du ROI initiées par l'implémentation de la feuille électronique et qui portent sur les articles PC26, PC48, PC66, PJ33.

2.4. Organisation de l'assemblée générale

Le secrétaire-général confirme que l'assemblée générale peut avoir lieu en présentiel mais que tous les participants doivent être porteurs du CST.

Le contrôle sera effectué par des membres du personnel de l'ADEPS.

3. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 12 octobre 2021

3.1. Courriers envoyés par le secrétaire-général

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des courriers envoyés par le secrétaire-général.

4. Compétences administratives du conseil d'administration

4.1. Demande d'annulation d'une mutation Z.Z (12.10.2003)

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande d'annulation d'une mutation par le représentant légal d'un joueur mineur.

Ils décident de renvoyer la demande au club destinataire de la mutation afin qu'il puisse préalablement se prononcer sur la requête de la maman.

4.2. Demande de modification des listes PC53 du RBC Ciney (1130)

Mm M. Joliet et Mr JP Vanhaelen, membres de clubs évoluant en R1, sortent de séance.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du RBC Ciney visant à permettre, en cas de forfait général de l'équipe de R1 pour manque d'effectifs, de permettre aux joueuses restantes d'évoluer en R2.

Ils décident de ne pas accéder à la demande du club vu des conséquences que pourraient engendrer le non-respect des dispositions de l'article PC53 sur le déroulement des différentes compétitions concernées.

Mm M. Joliet et Mr JP Vanhaelen rentrent en séance.

4.3. Application de la règle de l'arrêt du chrono en U12

A la question du président de savoir si la règle de l'arrêt du chrono lors des 2 dernières minutes lors du dernier quart temps est applicable en U12, les membres du conseil d'administration répondent par l'affirmative vu la concordance souhaitée avec le règlement de la Coupe AWBB U12.

4.4. Application du règlement de la Coupe AWBB jeunes

Les membres du conseil d'administration confirment que la priorité des matches de coupe AWBB ne vise que les matches de championnat de la catégorie concernée et non tous les matches que les joueurs de l'équipe qualifiée en coupe peuvent disputer en championnat.

5. Compétences judiciaires du conseil d'administration

Suite à la demande de l'intéressé et avec l'accord du procureur régional, les membres du conseil d'administration décident d'accepter le transfert de Mr A.Deleneer du CJR au CJP BBW.

6. Fonctionnement de l'AWBB

5.1. Réunion avec le CP Liège du 13 octobre 2021

P. Thomas, président de la commission informatique fait part de la réunion qu'il a tenue avec le comité provincial de Liège et au terme de laquelle des précisions sur l'implémentation de la feuille électronique ont été apportées, des consensus sur la concordance des informations publiées sur be+leagues et sur le site du CP trouvés, des options pour l'avenir formulées.

7. Nouvelles des départements

7.1. Commission informatique

7.1.1. Feuille électronique - état des lieux

P. Thomas, président de la commission informatique, présente les résultats de l'implémentation de la feuille électronique.

Suite aux différents contacts qu'il a eus, il propose aux membres du conseil d'administration une adaptation de la période transitoire comme suit :

- Compétitions nationales : Obligatoire dès la première journée de championnat ;
- Compétitions régionales (seniors et jeunes) : période de transition jusqu'au 31/12/2021 et obligatoire à partir du 01/01/2022 ;
- Compétitions provinciales : période de transition jusqu'au 30/06/2022 et obligatoire à partir de la saison 2022-2023.

7.1.2. Rapport de la réunion du 12 octobre 2021 avec BE+league

P. Thomas, président de la commission informatique, fait rapport de la réunion au terme de laquelle il a été décidé que

- une nouvelle convention 2022-2024 reprenant les objectifs (feuille électronique + my awbb + module désignations arbitres) sera rédigée ;
- la méthode de travail sera affinée à savoir que les nouveaux projets devront impérativement faire l'objet de la validation d'un cahier de charges ;
- un certain nombre d'améliorations de la feuille électronique, de l'application mobile ont été planifiés.

7.1.3. Accès aux feuilles électroniques pour les journalistes

En réponse à la demande formulée par des journalistes, l'accès aux feuilles de matches fait l'objet d'un accord de principe moyennant toutefois la conclusion préalable d'une convention définissant les modalités de la consultation.

7.1.4. Accès aux feuilles électroniques pour les arbitres

La possibilité du droit de consultation pour les arbitres est en cours d'examen.

7.2. Département arbitrage

7.2.1. Révision des indemnités des visionneurs

L'examen du dossier en cours qui sera présenté lors de la réunions avec les CFA.

8. Nouvelles de Basketball Belgium

8.1. Nomination du coach des Belgian Cats

Le président fait rapport du traitement du dossier qui a abouti à la nomination de Mr Valéry Demory en date du 16 octobre 2021.

La prochaine réunion est programmée le 26 octobre 2021 en distanciel

Jean-Pierre Delchef

Bernard Scherpereel

Président

Secrétaire-général